

Conseil municipal du vendredi 8 juillet 2016

Présents : Jacqueline BRONNEC, Catherine L'HARIDON, Annick LOUBOUTIN, Yves-Claude GUILLOU, Jean Yves JACQ, Michel LE SIGNOR, Hervé QUERE, Laurent RANNOU, Mickaël TOULLEC.

Excusés : Gérard CADIOU, Dominique DUCASSE.

Secrétaire : Mickaël TOULLEC

GIP des Musées de territoires finistériens

L'écomusée des Monts d'Arrée (Commana, Saint Rivoal), le musée de l'école rurale en Bretagne (Trégarvan) et le musée de l'ancienne abbaye de Landevennec ont été créés autour de collections fortement représentatives de territoires finistériens.

Face au poids de la gestion des équipements et aux situations financières fragiles des associations gérant ces musées, le Conseil départemental du Finistère a mené une réflexion sur la coopération possible entre ces 3 musées. Cette démarche a été menée en collaboration avec les Communautés de communes, Communes, Associations et le Parc naturel régional d'Armorique. L'objectif est la pérennisation et le développement culturel de ces musées, par le biais d'une stratégie collective. Le mode de gestion et de gouvernance retenu a été le « Groupement d'intérêt public » (GIP). Le GIP permet d'associer des partenaires publics et privés.

Les missions du GIP seront les suivantes :

- conserver et étudier les collections et éléments de patrimoine relatifs aux trois musées,
- enrichir les collections susceptibles de bénéficier de l'appellation Musée de France,
- concevoir et mettre en œuvre des programmes d'actions culturelles et pédagogiques pour présenter, faire connaître et promouvoir les collections au public le plus large possible.

Un bureau d'études a élaboré un dossier de constitution du GIP qui se traduit par un projet de convention entre les membres.

Le GIP est constitué entre :

- le Département du Finistère,
- l'Association des amis de l'Ecomusée des Monts d'Arrée,
- l'Association des amis du Musée de l'Ecole rurale en Bretagne,
- l'Association Abati Landevennec,
- la Communauté des Bénédictins de Landevennec,
- la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon,
- la Communauté de communes du Pays de Landivisiau
- la Communauté de communes du Yeun Elez,
- la Commune de Commana,
- la Commune de Saint-Rivoal,
- la Commune de Tregarvan,
- la Commune de Landevennec,
- le Parc Naturel Régional d'Armorique.

Chaque membre aura un représentant au sein de l'assemblée sauf le conseil départemental qui en aura deux (56% des voix). La commune de Saint Rivoal aura donc un représentant titulaire qui peut être remplacé, si besoin, par un suppléant.

Le conseil départemental a nommé Marie-Annick Jadet à la tête de cette structure qui aura pour mission de mettre en place le GIP.

Le budget prévisionnel d'exploitation 2017 est estimé à 800 000 €. Le budget sera constant dans le temps. Chaque membre est sollicité pour contribuer financièrement à hauteur de la taille de sa population. Par exemple, concernant les collectivités les plus proches, les contributions sont les suivantes :

Collectivités	Contribution
Commune de Saint-Rivoal	1 000 €
Commune de Commana	3 000 €
Communauté de communes du Yeun Elez	5 000 €
Communauté de communes du Pays de Landivisiau	10 000 €

La participation financière des collectivités sera affectée à l'animation.
La mise en place du GIP est prévue au 1 janvier 2017.

La Commune de Saint Rivoal est donc sollicitée pour adhérer à la structure. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la commune au GIP Musées de Territoires Finistériens et le projet de convention. Sa contribution financière est estimée à 1000 € par an. Hervé QUERE sera le représentant titulaire de la commune et Yves-Claude GUILLOU sera le représentant suppléant.

SCIC de Ti Menez Are

Ti menez Are, à Brasparts (ancien CPTDE : Centre permanent de Tourisme et de Découverte de l'Environnement), est un site qui accueille des groupes : classes d'environnement (en français et en breton), fêtes familiales, réunions et séminaires, formations, groupes à la découverte (randonnée) des monts d'Arrée... Ce centre est doté de 35 chambres et 115 lits, d'une salle à manger, d'une salle de grande dimension propice à l'organisation d'assemblées et de 5 salles de réunion.

Les bâtiments de Ti Menez Are appartiennent au PNRA. Ils seront cédés à la commune de Brasparts en 2025.

Le centre est géré par l'association EPAL qui souhaitait partir il y a quelques années. En effet, ce centre avait des problèmes financiers notamment à cause d'une masse salariale importante et de la fréquentation en baisse. Le PNRA avait donc lancé un appel à candidatures pour la reprise du site. L'association « rêves de mer » était d'accord de reprendre la gestion du centre mais sans les salariés. EPAL a donc décidé de continuer à gérer le centre pour ne pas avoir à licencier le personnel.

Un groupe de travail composé d'élus et de professionnels a travaillé sur le devenir de Ti menez Are. Ce travail a abouti à la décision de créer une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) anonyme à capital variable. L'intérêt de la SCIC est qu'elle permet d'associer des individuels (les professionnels du Centre, personnes qui s'intéressent au Centre), des personnes morales (associations, sociétés, autres coopératives) et des

collectivités (Communauté de Communes, Communes, autres EPCI) pour gérer et animer un projet.

Le projet est de diversifier l'offre, notamment auprès des randonneurs et d'en faire un centre multi-usages accueillant différents publics.

La SCIC sera mise en place à partir du mois de septembre 2016 mais la gestion des activités du Centre par la SCIC sera effective au 1er janvier 2017.

La SCIC propose une adhésion via la prise de parts sociales. L'unité "part sociale" est fixée à 50€. Chacun peut prendre une ou plusieurs parts. Par exemple, la communauté de communes du Yeun Elez est membre de la SCIC à hauteur de 10 000 €. Chaque membre a droit à un représentant à l'assemblée générale de la SCIC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la SCIC Ti menez Are, au sein du collège des collectivités et de prendre 5 parts du capital, soit 250 €.

Subventions aux associations (suite)

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Kroazhent	450€ (après remplacement de la table abîmée)
Secours populaire de Sizun	20€
Ecomusée des Monts d'Arrée	400€

Fusion communautés de communes Yeun Elez / Monts d'Arrée

Le maire fait un point sur l'état d'avancement de la fusion. Les statuts de la future communauté de communes (nom, siège, etc.) devront être rédigés début septembre. Les communes auront ensuite un délai de 3 mois pour délibérer.

Travaux école

Le maire fait un point sur l'état d'avancement du projet d'agrandissement de l'école. Les demandes de subventions ont été transmises aux financeurs (Etat, Région, Département). Le préfet de Région a déjà précisé que la commune percevrait 85 000 € au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.

Tarifs de cantine pour l'année scolaire 2016-2017

Yves-Claude Guillou rappelle les tarifs de la cantine pour l'année 2015-2016 et demande au conseil municipal de voter les tarifs pour l'année 2016-2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de garder les mêmes tarifs que l'année précédente :

enfants	3,05€
à partir du 3 ^{ème} enfant	2,15€
enseignants	5,00€
repas exceptionnel	4,10€

Tarifs de garderie pour l'année scolaire 2016-2017 :

Yves-Claude Guillou rappelle les tarifs de la garderie et de la collation du matin pour l'année 2015-2016 et demande au conseil municipal de voter les tarifs pour l'année 2016-2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de garder les mêmes tarifs que l'année précédente :

collation du matin	5€ par trimestre
Garderie de 7h30 à 8h45	1,60€
Garderie de 16h30 à 18h30	2,60€ avec le goûter

Questions diverses

Un lave-linge (2 300€) et un sèche-linge (1950 €) vont être achetés. La communauté de communes du Yeun Ellez en paiera la moitié.

Un cabanon va également être acheté pour permettre de stocker du matériel de la cantine. Il sera positionné à l'arrière de l'école. Les tarifs sont les suivants :

2,50 m * 2,15 m = 1 970 €

2,50 m * 3,15 m = 2 600 €

Concernant l'aménagement de l'atelier technique, Laurent Rannou demande si le conseil municipal accepte un devis de grimpeur-élagueur à hauteur de 558 € TTC, pour abattre quelques arbres proches de l'atelier. Le bois sera récupéré par la mairie. Le conseil donne son accord.

Concernant le commerce « l'auberge du menez », la communauté de communes du Yeun Ellez (CCYE) doit acheter le fonds de commerce. Il existe déjà un bail commercial. La CCYE recherche désormais un gérant.

Un propriétaire a acheté un terrain dans le bourg sur lequel il a mis une roulotte. Quelques élus demandent si c'est réglementaire. Le maire répond qu'il a 3 mois pour l'enlever. Il a été décidé de lui envoyer un courrier recommandé.

Concernant l'école, lors des absences du personnel communal (arrêt maladie, absence syndicale, etc.), il est parfois difficile de trouver des remplaçants qui soient disponibles tout de suite. La commune a donc lancé une annonce pour savoir qui serait susceptible de faire des remplacements.

Enfin, les communautés de communes du Yeun Ellez et des Monts d'Arrée vont lancer, par le biais de Finistère Ingénierie Assistance, une étude patrimoniale du réseau d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales sur l'ensemble des communes des deux communautés de communes.